



Editorial

Val-de-Ruz, terre oubliée du milieu du canton?



Depuis la création de la Commune de Val-de-Ruz, le Conseil communal s'est attaché à travailler de concert avec le Conseil d'Etat et l'ensemble des communes à l'amélioration de la situation du canton. Force est de constater aujourd'hui, à la lumière des décisions du Grand Conseil du 22 février 2017, que les réflexions régionalistes ont à nouveau influencé la politique cantonale et que nous nous retrouvons fortement pénalisés.

A y voir de plus près, nous remarquons que dès lors qu'une répartition plus juste du fonds de la péréquation intercommunale est proposée par le Conseil d'Etat, qui lui n'a aucun intérêt direct dans cette affaire, le syndrome des intérêts particuliers de chaque commune guide le vote d'une députation bien frileuse qui peine à réformer un système obsolète depuis des années. Afin de rétablir un semblant d'équité, la répartition des impôts des frontaliers entre communes du canton aurait permis d'adoucir le choc péréquatif pour Val-de-Ruz; Là encore, pas de place pour cette solidarité-là... les communes dites «industrielles» du canton sont dans de telles difficultés... que cela justifie un report dans le temps de l'application de cette facette de la réforme fiscale pourtant déjà votée par le Grand Conseil. Et voilà un million de francs de plus de perdu pour la Commune!

Il est inquiétant d'observer qu'une nouvelle commune fusionnée de 16'800 habitants, dont les charges administratives sont bien moins élevées que dans les autres communes d'importance, doit contribuer d'un montant proche de son déficit, soit près de trois millions et demi, au fonds de péréquation afin de payer les surcharges structurelles d'autres communes sans mérite particulier. Le Conseil communal de Val-de-Ruz aurait apprécié une position plus affirmée sur ce dossier de la part de la députation du district, non pas pour brandir l'étendard régionaliste, mais bien pour expliquer la situation injuste qui frappe sa commune!

Tout est fait dans le système pour que les communes à faible taux fiscal, telles Val-de-Ruz, soient contraintes d'augmenter leurs impôts afin de payer les choix d'autres communes. Un coefficient avantageux n'est malheureusement plus possible aujourd'hui.

Le Conseil communal, avec l'appui du Conseil général, empoignera cette situation délicate.

Conseil communal

L'école de demain à Val-de-Ruz

Une étude est lancée en 2017 afin de réfléchir à différents modèles d'organisation du cercle scolaire destinés à pallier les problématiques que soulèvent les réformes successives de ces six dernières années. Le fruit des réflexions du groupe de travail composé de diverses commissions du Législatif, de parents, d'enseignants ainsi que de représentants des administrations communale et cantonale, fera l'objet d'un rapport au Conseil général en 2018.

L'école a subi de nombreuses mutations au cours de ces dernières années. Parallèlement les besoins des familles, des parents et des employeurs ont également évolué.

Les élèves sont scolarisés dans 14 collèges répartis sur l'ensemble des villages aux cycles 1 et 2 ainsi qu'au centre de la Fontenelle au cycle 3. La direction du cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSV) doit dès lors faire face à de nombreuses contraintes organisationnelles spécifiques à notre territoire. Or, si la gestion de l'école se trouve grandement améliorée depuis la régionalisation et la création du cercle scolaire, des problématiques liées aux réformes n'ont pas encore trouvé de solution aujourd'hui.

D'un côté, la rénovation du cycle 3 se met en place et les questions organisationnelles, une fois le nouveau bâtiment construit, seront résolues relativement facilement, tous les élèves étant scolarisés sur le même site.

La situation est moins simple dans les cycles 1 et 2. Alors qu'avant la régionalisation une adaptation de l'organisation des classes était admise dans les collèges de villages, en raison de la variation importante des effectifs par année scolaire, un lissage du nombre d'élèves par classe est privilégié à l'échelle d'un cercle scolaire. De même, des projets comme l'enseignement bilingue en primaire ne sont pas accessibles aux élèves qui le souhaitent, mais sont réservés à ceux du collège où se trouvent les enseignants formés.

L'école a évolué vers le modèle inclusif, c'est-à-dire que chaque enfant doit pouvoir être intégré et être encadré selon ses compétences et ses besoins spécifiques. Si nécessaire, il doit en outre bénéficier d'un projet d'apprentissage individualisé et accéder aux différentes mesures mises en place à l'échelle du cercle scolaire comme le soutien pédagogique, la formation spécialisée, le mentorat ou le coaching.

Concernant la localisation, nos autorités politiques soutiennent le maintien d'une vie de village, à laquelle l'école participe activement. Dans le règlement du CSV, la scolarisation des élèves des cycles 1 et 2 se fait en principe près de leur lieu d'habitation, à moins d'une nécessité liée à des questions d'ordre pédagogique ou de gestion de l'enseignement et des transports scolaires.

Les besoins des parents en places d'accueil parascolaires sont quant à eux en nette augmentation et nos structures doivent pouvoir s'adapter tant au nombre qu'à l'âge des élèves scolarisés dans les collèges, ce qui n'est pas encore le cas.

Comme dans de nombreuses régions de Suisse, il s'avère que le modèle actuel atteint ses limites par rapport à l'organisation de la formation. D'autre part, le déplacement transitoire ou au cas par cas d'élèves vers un autre collège engendre des problématiques nouvelles de transport, d'horaires et d'organisation familiale.

Une grande étude réunissant diverses commissions du Conseil général, dont des parents, des enseignants, des politiques et des représentants des administrations communale et cantonale sera donc réalisée durant l'année 2017. Elle aura pour objectif de définir les priorités à prendre en compte, de proposer des options débouchant sur des scénarios d'organisation qui seront étudiés par le Conseil communal.

Enfin, les conclusions de l'étude feront l'objet d'un rapport au Conseil général en 2018. Nous nous réjouissons de mener ensemble cette vaste réflexion autour de la formation des jeunes au Val-de-Ruz.



Objets trouvés

Vous avez trouvé ou perdu un objet sur le territoire de Val-de-Ruz?

Adressez-vous au guichet du contrôle des habitants à Cermier. L'administration réceptionne les objets trouvés ou les annonces de perte à son guichet, au 032 886 56 23 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.

Attention: pour les deux-roues, contactez l'administration des travaux publics au 032 886 56 35 ou à tp.val-de-ruz@ne.ch.

NOUVEAUTE! Retrouvez dès maintenant sur notre site Internet le répertoire des objets trouvés.

«Viva Argentina!»

Des chutes d'Iguazu à la Patagonie

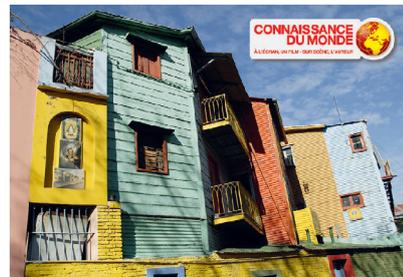
Nous avons le plaisir d'annoncer la projection du film «Viva Argentina! - Des chutes d'Iguazu à la Patagonie» le mercredi 29 mars 2017 à 20h00 à la salle de spectacles de Fontainemelon, ceci en présence de M. André Maurice, réalisateur.

Vente des billets à l'entrée de la salle le jour de la représentation.

Offre spéciale destinée aux habitants de la Commune de Val-de-Ruz:

- 10 entrées gratuites (maximum 2 par personne) à réserver auprès de l'administration sports-loisirs-culture-promotion régionale au 032 886 56 33 ou à loisirs.val-de-ruz@ne.ch.

Plus d'informations sur www.val-de-ruz.ch.



Bois de feu

En vue de la préparation des stères de bois de feu en 2017, nous souhaitons connaître les besoins de la population dès aujourd'hui. Ce bois frais ne pourra pas être brûlé avant l'hiver 2018-2019.

Les assortiments se composent de bois longs, de stères d'un mètre et de bois de cheminée (25, 33 ou 50 cm).

Les personnes intéressées à l'achat de stères de bois de hêtre ou de sapin voudront bien passer commande jusqu'au 28 avril 2017 auprès de l'administration des travaux publics et forêts au 032 886 56 35 ou à tp.val-de-ruz@ne.ch. Le bulletin de commande est également disponible sur notre site Internet.